**Guides d’utilisation des annexes comptables.**

En attendant l’alimentation automatique du système comptable, les écritures comptables afférentes aux opérations effectuées sur le système GiR, seront passées manuellement dans l’application comptabilité sur la base des éditions (Annexes) produites par ledit système.

Ce document a pour but d’expliquer l’utilisation des annexes pour alimenter le système de la comptabilité**.** Il est organisé comme suit :

Liste des annexes

Abréviations

Utilisation des Annexes

**Liste des annexes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Annexe | Désignation | Type acteur |
| Annexe 1 | Etat quotidien des recettes encaissées pour son propre compte | TM,TP,TPV, Perception,RC,TC |
| Annexe 2 | Etat quotidien des recettes reçues d’autres comptables (pour imputation définitive) | TM,TP,TPV |
| Annexe 2bis | Etat quotidien des recettes reçues du comptable de rattachement (pour imputation définitive) | Perception, RC, TC |
| Annexe2ter | Etat quotidien des recettes reçues des comptables de base (pour imputation définitive) | TP,TPV |
| Annexe3 | Etat quotidien des recettes à transférer à d’autres comptables | TM,TP,TPV |
| Annexe3bis | Etat quotidien des recettes reçues des comptables de base destinées à d’autres comptables | TP,TPV |
| Annexe4 | Etat quotidien des recettes à transférer au comptable de rattachement | Perception,RC,TC |
| Annexe5 | Etat quotidien des recettes encaissées par le TP et destinées aux comptables de base de sa circonscription | TP,TPV |
| Annexe5bis | Etat quotidien des Recettes encaissées par les comptables de base rattachés au TP et destinées aux comptables de base de sa circonscription | TP,TPV |
| Annexe5ter | Etat quotidien des Recettes encaissées par d’autres comptables TP/TM et destinées aux comptables de base de sa circonscription | TP,TPV |

**Abréviations :**

CE : Comptable Encaisseur.

CRCE : Comptable de Rattachement du Comptable Encaisseur.

CA : Comptable Assignataire.

CRCA : Comptable de Rattachement du Comptable Assignataire.

TE : Trésorier Encaisseur

**Utilisation des Annexes :**

Ci-dessous, on énumère 9 cas d’utilisation des annexes pour alimenter la comptabilité. Les cinq premiers cas traitent les encaissements qui s’effectuent au niveau des postes de base (Perception, RC, TC) et les quatre derniers cas traitent les encaissements qui s’effectuent au niveau des postes de rattachement (TP : Trésorerie Préfectorale, TPV : Trésorerie Provinciale).

**Encaissement au niveau d’un comptable de base :**

**Cas 1 : CE=CA**

Dans le cas ou un comptable de base est comptable assignataire d’une recette qu’il a encaissée le jour j (Cas d’une RC) :

* Ce comptable encaisseur CE utilise l’annexe 1 : «  Etat quotidien des recettes encaissées pour son propre compte » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas2 : CRCE=CA**

Dans le cas ou le CE n’est pas assignataire de la recette qu’il a encaissée le jour j, et c’est son comptable de rattachement qui l’est :

* Le CE édite l’annexe 4 : « Etat quotidien des recettes à transférer au comptable de rattachement » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCE utilise l’annexe 2Ter « Etat quotidien des recettes reçues des comptables de base (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas3 : CRCE=CRCA**

Dans le cas ou le comptable encaisseur CE et le comptable assignataire CA ont le même comptable de rattachement CRCE :

* Le CE édite l’annexe 4 : « Etat quotidien des recettes à transférer au comptable de rattachement » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCE utilise l’annexe 5Bis « Etat quotidien des Recettes encaissées par les comptables de base rattachés au TP et destinées aux comptables de base de sa circonscription » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2Bis « Etat quotidien des recettes reçues du comptable de rattachement (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas4 : CRCA=CA**

Dans le cas ou le comptable Assignataire de la recette encaissée le jour j est un poste de rattachement :

* Le CE édite l’annexe 4 : « Etat quotidien des recettes à transférer au comptable de rattachement » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCE utilise l’annexe 3Bis « Etat quotidien des recettes reçues des comptables de base destinées à d’autres comptables » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2 « Etat quotidien des recettes reçues d’autres comptables (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas5 :**

Dans le cas ou le CE encaisse une recette, le jour j, dont le comptable assignataire est un poste de base rattaché à un poste autre que le CRCE :

* Le CE édite l’annexe 4 : « Etat quotidien des recettes à transférer au comptable de rattachement » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCE utilise l’annexe 3Bis « Etat quotidien des recettes reçues des comptables de base destinées à d’autres comptables » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCA utilise l’annexe 5Tres « Etat quotidien des Recettes encaissées par d’autres comptables TP/TM et destinées aux comptables de base de sa circonscription » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2Bis « Etat quotidien des recettes reçues du comptable de rattachement (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Encaissement au niveau d’une Trésorerie :**

Les quatre cas ci-dessous traitent les cas des encaissements qui s’effectuent au niveau des postes de rattachement (TP, TPV).

**Cas6 : TE=CA**

Dans le cas ou le Trésorier Encaisseur TE est assignataire de la recette qu’il a encaissée le jour j :

* Ce TE utilise l’annexe 1 : «  Etat quotidien des recettes encaissées pour son propre compte » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas7 : TE=CRCA**

Dans le cas ou le TE est le poste de rattachement du comptable assignataire CA :

* Le TE édite l’annexe 5 : « Etat quotidien des recettes encaissées par le TP et destinées aux comptables de base de sa circonscription » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2Bis « Etat quotidien des recettes reçues du comptable de rattachement (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas8 : CRCA=CA**

Dans le cas ou le CA est un poste de rattachement (TP, TPV) autre que le CE:

* Le TE édite l’annexe 3 : « Etat quotidien des recettes à transférer à d’autres comptables » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2 « Etat quotidien des recettes reçues d’autres comptables (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.

**Cas9 :**

Dans le cas où le TE encaisse une recette, le jour j, dont le comptable assignataire est un poste de base rattaché à un poste autre que le TE :

* Le TE édite l’annexe 3 : « Etat quotidien des recettes à transférer à d’autres comptables » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CRCA utilise l’annexe 5Tres « Etat quotidien des Recettes encaissées par d’autres comptables TP/TM et destinées aux comptables de base de sa circonscription » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.
* Le CA utilise l’annexe 2Bis « Etat quotidien des recettes reçues du comptable de rattachement (pour imputation définitive) » pour alimenter sa comptabilité de la journée j.